



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-377 / CLINIQUE – AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS – PERSONNES DÉSIGNÉES PAIEMENT QUOTE-PART 2025

CONSIDÉRANT l'adhésion en 2018 de la Municipalité de Saint-Valère à la clinique médicale Avenue Santé Bois-Francis de Daveluyville;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'offrir et de maintenir des services de proximité à la population de Saint-Valère;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu,

- **QUE** soit autorisée une quote-part de 3.50\$ par citoyen pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la clinique médicale Avenue Santé pour l'année 2025 soit un montant de 4,147.50.
- **QUE** soit désignée la conseillère Claudia Quirion comme représentante principale et la conseillère Nadia Hébert come substitut ou remplaçante pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au conseil d'administration de l'organisme.
- **QU'UNE** copie de la résolution soit transmise au secrétariat du conseil d'administration de Avenue Santé Bois-Francis.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 07 novembre 2024.

Karl Peguy-Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier